CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 3
Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le mardi 13 octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 7 octobre 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :
Mesdames Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Agnès VALADIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :
Monsieur Stéphane MAZARS
Mesdames Michèle CALMEL et Laura RENIER

Administrateurs excusés et représentés :
Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.079 – EHPAD BON ACCUEIL - SAINT CYRICE - COMBAREL - TARIFICATIONS DES REPAS - ANNEE 2027

Pour l'année 2027, il est proposé au Conseil d'Administration de prendre la décision de maintenir les tarifs applicables aux trois EHPAD du C.C.A.S., comme suit :

TARIFS COMMUNS - EHPAD	APPLICABLES à partir du 1er janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2027	
REPAS EXTERIEURS	- Repas du midi : - Repas du soir : - Repas de jour de fête : - Repas de Noël et 1er de l'an	**14,00 €** **6,00 €** **25,00 €** **30,00 €**
REPAS AUX ORGANISMES EXTERIEURS	- Repas du déjeuner :	**15,00 €**

Rappel :
- Le marquage du linge des résidents n'est plus facturé depuis la mise en place des prestations socles.
- Les appels ne sont pas refacturés hormis les numéros spéciaux et les appels à l'international.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 10 voix pour, valide l'application de ces tarifs aux trois EHPAD du C.C.A.S. pour l'année 2027.

La Secrétaire de séance

Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 22 octobre 2026
Publiée le 22 octobre 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.079 : EHPAD BON ACCUEIL, SAINT-CYRICE COMBAREL - Tarifications des repas - Année 2027

Date de décision: 13/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2026

Numéro de l'acte : 20261013_079

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20261013-20261013_079-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3
Finances locales
Decisions budgetaires
document budgétaire

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délib. 2026.079 EHPAD BON ACCUEIL ST CYRICE COMBAREL Tarification des repas Année 2027.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_079-DE-1-1_1.pdf)